



Sondez les écritures, car vous, vous estimez avoir en elles la vie éternelle, ...

..., et ce sont elles qui rendent témoignage de moi; ...

Jésus en Jean 5 v. 39

« ... n'ayant rien en nous, nous avons tout en toi ... »

(Hymnes & Cantique n°59 v.6)

Claude BEAUPORT www.bible.beauport.eu www.msgfacebook.beauport.eu

La vie en Christ ou respecter des règles ou lois ? (suite n°6)

Ce texte reprend des extraits intégraux de l'étude de l'épître aux Galates de W. Kelly

Cette étude met en évidence une série de principes chrétiens contenus dans l'épître adressée par l'apôtre Paul aux assemblées de la Galatie.

Pour ensuite comprendre ce qu'est la liberté en Christ !

Suite de : https://www.msgfacebook.beauport.eu/Messages/MSG_0225-05.html

Le texte intégral de l'étude de W. Kelly peut se télécharger depuis l'adresse :

<https://www.bible.beauport.eu/data/Etudes/PDF/WK/WK-nt09-Galates.pdf>

ou avec le texte surligné :

https://www.bible.beauport.eu/data/Etudes/PDF/WK/WK_EtudeGalates.pdf

Cette étude a été intégrée dans sa totalité et à côté de celles de Henri Rossier et J.N. Darby dans la « Bible pdf » que vous pouvez ouvrir depuis cette adresse :

<https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/>

https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/AT&NT_PDF/nt09-Galates.pdf

Certaines parties seront résumées en vue de la compréhension, et seulement les parties contenant un message particulier seront reprises. J'y ajouterai simplement une phrase d'introduction et une explication lorsque cela s'avère nécessaire.

N.B. Dans le texte lorsque « je » est utilisé, ce n'est pas moi qui parle, mais bien le frère W. Kelly !

Contenu :

Pour ensuite comprendre ce qu'est la liberté en Christ !.....	1
Quel était l'état du croyant de l'Ancien Testament ?	3
L'état de servitude	3
Ceux qui ont connu Christ vivant sur la terre.....	4
Christ homme et juif	4
Le péché d'idolâtrie parmi le peuple Israël.....	5
L'histoire d'Israël est l'histoire de notre propre cœur !	5
Le Fils de Dieu vient accomplir la rédemption (rachat).....	6
L'introduction des Non-Juifs (Gentils).....	6
Les Gentils croyants deviennent « fils »	7
Le traitement des ennemis sous la grâce versus la loi !	8
L'effet de la confusion des dispensations	9
Bâtir un monde chrétien, une grave erreur !.....	9
L'Evangile de la grâce introduit dans un tout nouveau domaine.....	10
Un avertissement à prendre au sérieux.....	13
D'abord un encouragement.....	13
L'avertissement.....	14
Les rapports personnels de l'apôtre avec les Galates	17
Comment on en finit avec la loi	17
Le reproche forme la base même de son enseignement !.....	18
Levée d'un certain qui pro quo	19
Rappel des circonstances de leur conversion	20
L'influence néfaste des faux docteurs	21
L'utilisation charnelle de la loi	23
La loi adressée à l'homme en Adam et la loi de la foi	23
Les systèmes religieux basés sur un principe de lois	25
La Jérusalem terrestre et la Jérusalem d'en haut !.....	26
Le croyant d'origine juive n'appartient plus à la Jérusalem d'en bas !	26
En ce qui concerne les Galates	28
Les enfants de la femme libre	29
Pour conclure	30

Quel était l'état du croyant de l'Ancien Testament ?

Si la loi et les promesses étaient opposées par nature — non pas contradictoires, mais **totale-ment différentes** dans leur portée et leur objet — quel était l'état du croyant de l'Ancien Testament ?

Dans le chapitre 4 de l'épître aux Galates, Paul donne un éclairage sur l'ancienne condition des Juifs croyants, et leur nouvelle relation avec Dieu en vertu de la rédemption.

L'ETAT DE SERVITUDE

« Or je dis qu'aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit seigneur de tout ; mais il est sous des tuteurs et des curateurs jusqu'à l'époque fixée par le père. » (Galates 4 v.1-2)

C'est un **principe vrai à l'égard des croyants sous l'ancienne alliance** : Ils étaient héritiers, sans doute, et avaient droit à la bénédiction ; mais **l'héritier** n'est rien de plus qu'un **serviteur** ou un **esclave** tant qu'il est mineur, car telle est la force de l'expression «**en bas âge**» — c'est le mot employé dans l'antiquité, comme notre terme légal de «**minorité**», pour désigner quelqu'un qui n'a pas encore un **âge légal donnant le droit d'agir tout seul** pour conclure des contrats ou prendre des engagements. Or telle était la position d'un croyant Israélite sous la loi. Il n'était pas arrivé à l'âge mûr ; il était **réellement héritier**, destiné à s'asseoir avec Abraham, Isaac et Jacob. Il n'y avait aucune différence à cet égard.

La conversion et la régénération sont les mêmes dans tous les temps et dans toutes les dispensations.

Il peut y avoir aujourd'hui plus de plénitude, plus de simplicité et plus de joie ; mais quant au fond des choses, même après la chute, avant ou après le déluge, sous la loi, ou sans loi, **l'héritier était en vérité seigneur de tout**.

Il doit avoir part en toute réalité au royaume de Christ, et régner avec Lui.

Mais si on veut connaître **la nature de sa condition** tant qu'il est dans ce monde, c'est celle d'un **esclave**. Selon le propos de Dieu, lorsque la gloire viendra, il aura **une place glorieuse et bénie** ; mais **tant qu'il est dans ce monde**, il était « **en bas âge** », « **sous des tuteurs et des curateurs jusqu'à l'époque fixée par le père** ».

Il est ainsi **assujéti** « **jusqu'à l'époque fixée par le père** ». « **Ainsi aussi nous, lorsque nous étions en bas âge** » — cela se rapporte spécialement à ce qu'ils avaient été comme croyants Juifs :

« ... nous étions asservis sous les éléments du monde ; mais, quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. » (Galates 4 v.3-5)

CEUX QUI ONT CONNU CHRIST VIVANT SUR LA TERRE

Ce qui est en vue, c'est la bénédiction d'un saint de l'Ancien Testament, ou celle de quelqu'un ayant connu Christ « durant les jours de sa chair » (Hébreux 5 v.7), parce qu'il n'y avait point de différence de fond entre ces deux cas : Pierre, Jacques et Jean, étaient tous alors « en bas âge ».

Certes Christ était alors présent en personne avec eux, et la porte était grande ouverte à la bénédiction ; leurs yeux voyaient, leurs oreilles entendaient ce que les prophètes et les rois avaient désiré voir (Luc 10 v.24). Néanmoins, ils étaient encore « en bas âge » ; ils n'étaient pas délivrés de la loi, et restaient assujettis à ses injonctions et ses ordonnances ; la terreur en était le résultat, ce qui les maintenait dans l'incertitude et les ténèbres, au moins dans une mesure ; et il fallait qu'il en soit ainsi.

Un homme sous la loi n'avait pas le droit d'être totalement heureux.

Si j'ai en quelque manière à faire avec la loi, je dois en sentir son effet : si j'ai la conscience d'avoir manqué sous la loi, je dois sentir dans mon esprit le poids de sa condamnation. Il en était ainsi des saints sous l'ancienne alliance.

Ils étaient dans la servitude, parce qu'ils étaient sous des tuteurs et des curateurs.

« Mais, quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. » (Galates 4 v.4-5)

CHRIST HOMME ET JUIF

Il était indispensable que Christ soit homme, et Juif.

S'il n'avait pas été homme, il ne pouvait y avoir de base pour rencontrer les enfants d'Adam, quelles que soient les conditions ; s'il n'avait pas été Juif, que serait-il advenu de la loi et des promesses ? Mais étant homme et Juif, quelque chose d'infiniment plus grand est introduit maintenant : la rédemption. Il vint comme un homme, sous la loi, mais dans le but de racheter ceux qui étaient sous la loi. Dieu avait trouvé bon de mettre le Juif dans une place spéciale, ayant en vue des buts particuliers ; or le résultat de cette épreuve fut que les Juifs amenèrent un plus grand déshonneur sur le nom de Dieu que même les « pécheurs d'entre les nations ».

LE PECHE D'IDOLATRIE PARMIS LE PEUPLE ISRAËL

Si jamais il y eut un peuple enclin à s'autodétruire, et à abandonner ce qu'ils tenaient de la miséricorde divine, ce fut bien Israël.

S'il y avait une idole parmi les nations, ils en prenaient le modèle ; **le roi Achaz** alla même jusqu'à commander que toutes les offrandes soient offertes sur l'autel qu'il avait imaginé d'après le modèle de l'autel païen qu'il avait vu à Damas, **une insulte à l'autel de Dieu**.

Le grand crime pour lequel Israël a été déporté à la fin, c'est d'**avoir dressé les veaux d'or**.

À Jérusalem, dans le temple, **les Juifs renouvelèrent le péché d'autrefois**, pour lequel Dieu les avait frappés au désert.

Ils furent infidèles à Dieu, mais **s'attachèrent à l'idolâtrie comme à un héritage trop précieux pour qu'on l'abandonne**.

Les Juifs avaient été appelés **pour être un témoignage spécial pour Dieu contre le culte des images**, et voilà qu'ils ne se contentèrent pas de suivre leurs propres idoles, mais **ils adoptèrent celles de leurs voisins païens d'alentour** — alors **Dieu les balaya**.

C'est ce dont nous parlent les livres des Rois et des Chroniques : **le péché de Jéroboam** par lequel il a fait pécher Israël. **Ce fut le point spécial dont Dieu se souvenait**. Toutes sortes de nouvelles dynasties se succédèrent les unes aux autres en Israël ; mais quoi qu'il arrive, même pour un règne d'un mois, on y trouvait toujours **la répétition du même péché : le péché de Jéroboam**, et **Dieu s'en souvenait** :

C'était la plus insultante de toutes les idolâtries : **le veau d'or**.

C'était **un péché délibéré devant Sa face** :

« **C'est ici ton dieu, ô Israël ! qui t'a fait monter du pays d'Égypte** » (Exode 32 v.24)

Nous venons de voir **ce qu'il en a été d'Israël** ; en lisant ensuite la prophétie de Jérémie, on voit Dieu reprocher à **Juda** de permettre à Israël infidèle de se justifier **au vu de ce que faisait Juda**, qui était **encore plus coupable**.

L'HISTOIRE D'ISRAËL EST L'HISTOIRE DE NOTRE PROPRE CŒUR !

Mais ne limitons pas à Israël cette histoire du mal ; **lisons la Bible comme une leçon au sujet du cœur, la leçon sur ce qu'est l'homme devant Dieu**.

Quand nous entendons parler d'Israël et de Juda, **appliquons-le à nous-mêmes**.

Dieu me montre là **ce que je suis** ; voilà la sorte de matériau **dont est constitué mon cœur** ; voilà ce que fait la nature humaine **quand Dieu la met à l'épreuve**.

L'idolâtrie y domine ; et calamité sur calamité s'abattent sur Son peuple.

LE FILS DE DIEU VIENT ACCOMPLIR LA REDEMPTION (RACHAT)

N.B. : « rédemption » signifie l'acte de racheter, c'est-à-dire acheter à nouveau ce qui était vendu. En Eden l'homme s'était « vendu » à Satan, il avait besoin d'être racheté, par un « racheteur », un « rédempteur ». Le prix à payer a été la sang de Christ, dont celui des sacrifices de l'Ancien Testament n'est qu'une image.

Le peuple fut transporté en captivité à Babylone, et plus tard un résidu en fut ramené pour recevoir le Fils de Dieu.

Quand Il vint du ciel, ce fut dans la plénitude de la grâce.

Le péché était entré par la femme, et voici le Sauveur.

La loi avait introduit ce qui faisait s'écrouler les espérances du pécheur, mais Christ vint, « né de femme, né sous la loi » pour racheter ceux qui étaient sous la loi.

La simple observation de la loi n'aurait pu racheter personne, et il était essentiel pour la défense des droits et du caractère de Dieu, que le Seigneur montre qu'Il était un homme parfait sous la loi, parfait comme Fils de l'homme, parfait comme Israélite, parfait comme Fils de Dieu au-dessus de la loi — parfait en toutes choses.

Mais, quelle que puisse être Sa gloire, et quel que soit son abaissement, il n'y avait qu'un but : la rédemption, racheter par Lui ceux qui étaient sous la loi.

Dieu attendait de pouvoir introduire son peuple là où Il les voulait. Dieu ne prenait pas plaisir à voir des enfants tremblants. Il attendait le moment béni où la mort de Christ donnerait à Son peuple un droit selon la justice à la délivrance de cette condition, pour l'introduire dans un nouvel état de choses, les chaînes de la loi étant brisées pour toujours par la mort de Jésus, le Fils de Dieu. C'est ce qui eut lieu. Il racheta donc ceux qui étaient sous la loi !

L'introduction des Non-Juifs (Gentils)

Dieu ne peut jamais se contenter d'une délivrance négative. Il voulait racheter ceux qui étaient sous la loi. Mais même cela ne Le satisfait pas ; car on aurait encore pu supposer que cette adoption comme fils était réservée aux croyants en Israël — que c'était là où ils étaient maintenant introduits.

LES GENTILS CROYANTS DEVIENNENT « FILS »

Alors l'apôtre se tourne vers les Gentils, et s'adressant à eux, il leur dit : « parce que vous êtes fils », changeant le pronom, sujet du verbe ! Il s'adressant aux Galates de manière très directe :

« ... parce que VOUS ETES FILS, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : Abba, Père ... » ([Galates 4 v.6](#))

Nous apprenons maintenant très clairement que, par la loi, le Juif n'avait fait qu'entrer dans une position de servitude : la loi ne pouvait rien d'autre pour lui. Impossible qu'il en soit autrement. La loi pouvait condamner ce qui était mal, mais pas plus. Mais maintenant Christ est venu, et en Christ il y a la puissance pour délivrer : voilà ce dont l'homme ruiné a besoin. Il y a une puissance de délivrance, et Dieu l'introduit en Christ.

« Quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé Son Fils » ([Galates 4 v.4](#))

C'était Dieu lui-même qui introduisait cette oeuvre bénie, car Il y trouve Ses délices.

Quand la loi a été introduite, quoiqu'elle ait été donnée de Dieu, Il dit pourtant simplement qu'elle a été « ordonnée par des anges » ([Galates 3 v.19](#)) ; des serviteurs sont impliqués dans l'œuvre, des serviteurs relativement distants, qui n'ont jamais eu ce que nous avons : le lien de la vie et l'Esprit, le lien de Christ lui-même. Les anges peuvent être saints, mais un ange ne sort jamais de la condition de serviteur ; ils sont même serviteurs des saints ([Hébreux 1 v.14](#)). Mais maintenant, quand nous entendons parler de rédemption, il ressort de manière évidente et profonde, que Dieu en est la source :

« Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et parce que vous êtes fils ... etc. ... » ([Galates 4 v.4-6](#)) (vous = Gentils)

Naturellement, seuls les Gentils croyants sont envisagés, mais sans qu'il soit aucunement question de nous mettre sous la loi, et sans la moindre pensée de nous soumettre au processus de discipline éducative que les Juifs avaient connu.

Le croyant Juif avait été dans la condition « en bas âge », celle d'un esclave sous la loi ; le Gentil ne l'a jamais été. Certes, il était esclave, mais d'une manière toute différente : c'est à l'idolâtrie qu'il était asservi, tandis que le Juif était asservi à la loi. L'un était asservi à une chose intrinsèquement bonne, mais amenant à la ruine ; l'autre était asservi à ce qui était de Satan, sans aucun lien avec Dieu.

Plus le Gentil était religieux, plus il accentuait son esclavage de Satan.

Nous allons voir la force de ce point.

Dans le cas des Juifs ils avaient été sous ce système de tuteurs et curateurs, et **même s'ils étaient réellement croyants**, ils avaient su ce que c'était de **n'être qu'à distance, loin de Dieu, incapables de s'approcher de Dieu et d'épancher son cœur devant Lui comme Ses enfants**. Ils pouvaient crier à Lui, faire monter vers Lui leurs gémissements : on trouve cela dans les Psaumes, qui sont remplis de cette confiance bénie en Dieu ; mais c'est la confiance de serviteurs qui comptent sur Dieu pour intervenir en leur faveur, qui espèrent en Dieu, mais **ne sont pas encore capables de le louer — ils n'ont pas été approchés de Lui**. Dans quelques-uns des Psaumes les plus élevés, ils prient même que la colère de Dieu ne les consume pas pour toujours. **Ils ne connaissent pas une colère entièrement ôtée pour eux**.

LE TRAITEMENT DES ENNEMIS SOUS LA GRACE VERSUS LA LOI !

D'un autre côté, on voit les fidèles entrer dans les sentiments de Dieu **en jugement contre Ses ennemis** : ils attendent le moment où ils abattront les ennemis de Dieu, **comme si c'était un privilège pour eux**, et ils demandent à Dieu de les rendre comme la balle chassée par le vent — de se servir de son peuple et de leurs chiens, en sorte qu'ils boivent du sang des ennemis — **pensée pénible qui associe des idées répugnant à tout chrétien**. Il y a même le danger que certains condamnent la Parole de Dieu parce qu'on y trouve de tels désirs.

Or ce langage est **parfaitement adapté à des âmes sous la loi** ; mais nous sommes maintenant **sous la grâce, non plus sous la loi**, et nous prions pour ceux qui nous font du tort et nous persécutent.

Le ton général des Psaumes est a **l'opposé de rendre le bien pour le mal**, par exemple quand ils parlent du bonheur d'écraser les petits enfants de Babylone contre le roc : **c'est le juste jugement atteignant le mal**. Toutes les expressions des Psaumes sont de Dieu — **toutes ces imprécations sont divines**. Les **malédiction, menaces et avertissements, toute cette sympathie pour la rétribution divine, tout cela est autant de Dieu** que l'intercession du chrétien actuellement en faveur de ses ennemis ; mais elles ne conviennent **ni au même temps, ni aux mêmes personnes**, et **Dieu n'y accomplit pas le même but**.

Tant que Dieu **prolonge le jour de la grâce, toutes ces choses sont entièrement inapplicables**. Elles ne sont pas ce que **Dieu manifeste aujourd'hui**.

Elles demeurent vraies à toujours ; chacune, en elle-même, est toujours une chose juste. Mais le fait est que, maintenant en Christ, **Dieu a introduit la grâce**, pleine et souveraine ; et par conséquent, Il met ceux qui appartiennent à Christ dans la **position de manifester, non pas une justice terrestre, mais la grâce céleste**.

L'application d'un gouvernement de justice est tenu en réserve, mais un jour **il s'accomplira à la lettre** ; et Dieu emploiera Son peuple Israël comme l'instrument spécial pour exécuter ces jugements divins.

L'effet de la confusion des dispensations

N.B. : « dispensation » veut dire « l'économie », le régime sous lequel Dieu exerce son gouvernement, sa manière d'agir (les voies de Dieu) en rapport avec l'homme.

Considérons **l'Apocalypse**. Les voies de justice apparaissent après l'enlèvement de l'Église au ciel, après que **les 24 anciens** soient assis sur des trônes et aient été couronnés devant le trône, — ils représentent **les rachetés célestes** que Dieu appelle maintenant tant d'entre les Juifs que d'entre les Gentils.

Dieu commence alors à agir sur **son ancien peuple**, Israël, qui comprend et crie à Dieu, et lui demande :

« **Jusques à quand, ô Souverain, saint et véritable, ne juges-tu pas et ne venges-tu pas notre sang sur ceux qui habitent sur la terre ?** » ([Apocalypse. 6 v.10](#))

N'est-ce pas là **le ton des Psaumes ? (*)** Et pourtant, **ce sont des saints de Dieu**. Voyez ce qui arrive **quand on confond les dispensations** ; **la Bible exige qu'on la découpe droit** ([2 Timothée 2 v.15](#)). Si vous prenez des parties de l'Écriture et que vous les appliquiez mal de quelque manière que ce soit, **vous serez un ouvrier ayant à avoir honte** ([2 Timothée 2 v.15](#)).

(*) Tout en étant riche en enseignements pour le chrétien, le langage qui y est tenu, n'est pas celui du chrétien, mais celui du résidu juif dans les différentes situations dans lesquelles il va se trouver. On y trouve des paroles du Seigneur Jésus, s'identifiant à ce résidu.

BATIR UN MONDE CHRETIEN, UNE GRAVE ERREUR !

Hélas ! **combien l'on a perverti le Sermon sur la Montagne !** Les gens y voient des paroles adressées par le Seigneur à ses disciples, où Il insiste pour qu'on ne résiste pas au mal, qu'on ne rende pas coup pour coup, qu'on n'emploie pas les moyens terrestres pour revendiquer ses droits ou se défendre contre les violences personnelles et le dépouillement de ses biens, etc., **toutes choses que les hommes ressentent comme une violation de leurs droits.**

Si un chrétien faisait de cela **un code pour tous les hommes** maintenant, **ce serait tout ce qu'il y a de contraire à la pensée de Dieu** ; **ce serait essayer de gouverner le monde selon les principes de la grâce.**

Si vous en faisiez l'expérience sur les hommes tels qu'ils sont, **le monde deviendrait une scène de brutalité plus terrible que celle de la grande Rébellion en Angleterre (*)**, quand ils essayèrent de mettre en œuvre les rétributions des Psaumes.

(*) W. Kelly fait allusion à une grande rébellion connue de tous au 19^{ème} siècle en Angleterre.

On plaçait alors les chrétiens sous l'esprit et le principe de la loi ; mais c'est une confusion encore pire que de vouloir y placer le monde.

On se mettrait alors à pardonner au fripon et au coquin, à les entourer avec douceur ; le voleur n'aurait plus qu'à se servir comme il voudrait.

De tels principes ne marcheraient évidemment jamais pour le monde, et ils n'ont même pas été faits pour cela !

Bien de personnes, ayant été mal enseignées trouveront que ce qui vient d'être exprimé constitue, au moins en partie, un rejet de la Bible ! Mais c'est faux de penser cela !

Ce qui est exprimé a simplement pour but d'amener ces mêmes personnes à comprendre la Bible, afin de leur enseigner la signification réelle de ses diverses parties.

L'EVANGILE DE LA GRACE INTRODUIT DANS UN TOUT NOUVEAU DOMAINE.

Le point pratique est que les Gentils, tels que nous-mêmes, ont été purifiés de toute leur condition de péché.

Contrairement aux Juifs, nous n'étions pas sous la loi, mais bien sous le péché (en toute insubordination à Dieu) livrés à toute sorte de mal.

Si nous voulons décrire de la manière la plus douce la condition où se trouvaient certains d'entre nous avant leur conversion, nous admettrons qu'ils ne vivaient pas nécessairement dans un mal ouvert, un mal moral que même le monde désapprouve, mais ce qui est vrai pour nous tous c'est que nous vivions pour nous-mêmes et sans Dieu !

LA RELATION DE FILS

Les Galates avaient été dans les formes les plus grossières de l'ignorance et de l'idolâtrie ; mais l'esprit de la grâce est tel, qu'ils en avaient été complètement retirés, et, par la foi en Christ, ils avaient été faits fils de Dieu, sans passer par aucun stade intermédiaire. Ils s'étaient repentis, ayant reçu l'évangile, et étant devenus enfants de Dieu.

« Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba, Père ... » (Galates 4 v.6)

Cette expression « Abba, Père » est l'expression utilisée par le Seigneur Jésus en pleine communion avec son Père ! (Marc 14:36).

Mais dans quelle condition avons-nous été introduits !

N'oublions pas que cette condition dans laquelle nous avons été introduits est la conséquence directe de la croix, sans laquelle cela aurait été impossible ! (*)

(*) pour ce faire il a fallu ce que le Seigneur Jésus a fait « pour moi » (selon l'image de la Pâque, et la traversée de la Mer Rouge), ce qu'il a fait « en moi » (selon l'image de la traversée du

Jourdain : les 12 pierres posées à Guilgal, ainsi que les 12 autres placées dans le fond du fleuve de la mort) et suivi de l'effet que cela a eu « sur moi » (selon l'image de la circoncision). Ce qui me permet de jouir de la position dans laquelle la mort et la résurrection de Christ m'a placé.

Celui qui, hier, n'était qu'un misérable Gentil, souillé et idolâtre, puisse prononcer par la puissance du Saint Esprit la même et douce expression de relation, trouvée dans la bouche du Seigneur Jésus : Père !

Quelle place donnée maintenant par Dieu à ses enfants !

Et tout cela n'est pas présenté en rapport avec les Juifs, dont il a été expressément dit qu'ils avaient été rachetés de leur condition sous la loi, et introduits dans la relation de fils ; mais le Saint Esprit étend ses expressions et parle des Gentils.

On aurait pu imaginer que le Gentil, n'ayant rien connu de la loi, n'aurait pas pu être introduit directement dans une place aussi bénie que celle du Juif croyant. Mais il n'en est pas ainsi :

Le Juif devait être retiré, non seulement du péché, mais de la loi. Le Gentil n'avait que son péché d'où il fallait qu'il sorte ; l'oeuvre s'opérant en lui était donc, pour ainsi dire, beaucoup plus simple.

Le Juif avait à désapprendre, alors que le Gentil n'avait qu'à apprendre.

Jusqu'à sa conversion où il était amené d'un coup dans la lumière de la grâce de Dieu, tout ce que le Gentil avait n'était que sa nature corrompue ; tandis que le Juif devait être sorti de la sphère de la loi, et il était empêtré, voire entravé, par les restes du système légal qui s'accrochaient encore à lui.

LA LOI CONSERVE SA VALEUR ABSOLUE ET SA FONCTION DE MORT

Rappelez-vous que celui qui comprend ce qu'est la grâce n'affaiblit jamais la loi, ce qui serait un très grand péché. La doctrine de la foi établit la loi.

N.B. : Car la grâce, par l'oeuvre de la croix, m'a introduit en dehors de la sphère où s'applique la loi, sans que celle-ci ait perdu de sa force ! Si l'oeuvre de Christ à la croix ne m'avait pas placé dans une nouvelle sphère, la loi prononcerait ma condamnation à la seconde mort ! (Apocalypse 20 v.11-15)

Si vous pensez que le chrétien est sous la loi, et peut quand même être sauvé et heureux, en réalité vous détruisez l'autorité de la loi.

Les croyants Juifs, sous la loi, n'ont jamais eu la pleine paix ni la pleine joie apportées maintenant par l'Évangile !

Partout où vous avez maintenant des âmes sous la loi (dans leur esprit), elles peuvent éventuellement être sauvées, mais elles n'ont jamais ce plein repos auquel l'oeuvre de Christ leur donne droit. La raison en est très simple : Bien qu'elles aient reçu Christ, elles ne font pas l'application de Son oeuvre.

L'EFFET DE L'ŒUVRE DE CHRIST

Un des effets de la rédemption, c'est de délivrer la personne — non pas de la soumission à Christ, — mais de la rendre plus que jamais soumise à la volonté de Dieu, et pourtant sans être placée sous la loi.

C'est pourquoi l'apôtre montre que là où ils étaient introduits, c'était la place de fils.

Or, la position de fils est une soumission intelligente à son Père : le Saint Esprit, l'Esprit de Son Fils, enseigne à crier : « Abba, Père » et non plus « misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (Romains 7 v.24).

Ce dernier cri de « misérable homme que je suis ... » est celui jaillissant du cœur de quelqu'un qui est sous la loi, criant dans son angoisse d'esprit, ayant toujours le sentiment du besoin d'être délivré de quelque chose ; parfois un peu consolé, puis à nouveau abattu sous le poids de la loi.

Au contraire, quand on connaît la plénitude de bénédiction que Dieu nous a donnée en Christ, le cœur est pressé par le Saint Esprit de crier : « Abba, Père ».

C'en est fini de la chair aux yeux de Dieu, et nous avons le droit de dire que nous en avons aussi fini avec elle, donc avec nous-mêmes !

Dieu ne peut pas se fier à moi, et moi non plus ; mais je sais que je puis me fier à Dieu en son Fils bien-aimé, qui a ôté le péché par le sacrifice de lui-même, en sorte qu'il y a un repos parfait pour le cœur.

Le cri de l'Esprit est : « Abba, Père » ; voilà comment l'enfant de Dieu est conduit à employer le langage propre à sa relation avec Dieu.

L'INTIMITÉ DE LA RELATION PÈRE-FILS

D'autres peuvent admirer la création de Dieu, peuvent insister sur les merveilles des cieux et de la terre ; mais le cri de l'Esprit est : « Abba, Père » ; cela se ressent beaucoup mieux que cela ne s'exprime.

Quel bonheur y a-t-il à s'arrêter sur les attributs de Dieu, ou sur les effets extérieurs de Sa puissance, en comparaison de la joie du cœur qui sent la relation divine ?

C'est de cette relation avec le Père que l'apôtre rappelle aux saints de la Galatie ; c'est le cri produit par le Saint Esprit, cri adapté à cette relation, dans la conscience de laquelle ils avaient été amenés au sortir de leur idolâtrie.

Car tout dépend de ceci — de la simplicité avec laquelle mon âme reçoit cette grande vérité : quant à tout ce que je suis, cela a été jugé à la croix !

Il y a maintenant un nouvel homme devant Dieu, et un nouvel homme devant moi :

Christ ressuscité d'entre les morts

Et j'ai le droit de dire que c'est :

Celui en qui je me tiens devant Dieu.

Pouvons-nous avoir un autre cri que celui-là : « Abba, Père » ?

Un avertissement à prendre au sérieux

D'ABORD UN ENCOURAGEMENT

« De sorte que tu n'es plus esclave, mais fils ; et, si fils, héritier aussi de Dieu par Christ
» ([Galates 4 v.7](#))

Le Saint Esprit adresse un avertissement de manière individuelle, mais en même temps aussi une consolation. Car, si Dieu donne un avertissement individuel, Il donne aussi une consolation, et elle vient avant l'avertissement. «De sorte que», est-il dit, comme résultat de tous les raisonnements, « tu n'es plus esclave, mais fils ; et, si fils, héritier aussi de Dieu par Christ ».

Le Saint Esprit ne nous dit pas que le croyant restent « en bas âge » dans ce monde, et que la bénédiction ne serait que pour le ciel ! Le Saint Esprit ne parle pas d'une chose future, mais bien une chose présente et permanente ! « Tu n'es plus » c'est bien une chose devenue présente à partir de la nouvelle naissance ! L'état du « bas âge » est bien terminé, puisque « Tu n'es plus esclave, mais fils »

Si vous étiez Juif, vous seriez l'esclave de la loi. Mais maintenant, peu importe ce que vous étiez, même si vous étiez idolâtre, — en recevant Christ, vous avez passé dans la plénitude de la bénédiction due par Dieu à Son Fils bien-aimé.

Dieu n'a pas de bénédiction trop grande pour le cœur qui s'incline devant Lui : « Si fils, héritier aussi de Dieu par Christ ».

Il élargit la sphère : ce n'est pas seulement héritier de ceci ou de cela, mais « héritier... de Dieu ». Ce que Dieu possède, ce que Dieu aura dans le jour béni qui va venir, il le partagera avec ses enfants.

Tel est le sens de la dernière partie de :

« ... les yeux de votre cœur étant éclairés, pour que vous sachiez quelle est l'espérance de son appel, et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage dans les saints, ... »
([Ephésiens 1 v.18](#))

Telle est la place à laquelle Dieu nous destine — rien moins que cela ; Il n'a pas la pensée de retenir quoi que ce soit pour Lui-même !

Comme la grâce a été, ainsi sera la gloire ; c'est la réponse de Dieu à l'insinuation du diable en Eden.

L'AVERTISSEMENT

« Mais alors, ne connaissant pas Dieu, vous étiez asservis à ceux qui, par leur nature, ne sont pas dieux : mais maintenant, ayant connu Dieu, mais plutôt ayant été connus de Dieu, comment retournez-vous de nouveau aux faibles et misérables éléments auxquels vous voulez encore de nouveau être asservis ? Vous observez des jours, et des mois, et des temps, et des années. Je crains, quant à vous, que peut-être je n'aie travaillé en vain pour vous. »
(Galates 4 v.8-11)

Il est clair que l'apôtre parle des Gentils ; il ne dit pas : quand nous ne connaissions pas Dieu, parce que les Juifs avaient une certaine connaissance de Dieu sous la loi ; mais il dit : « Ne connaissant pas Dieu, vous étiez » etc., ce qui concerne évidemment les païens.

Pesons bien l'expression :

« ... comment retournez-vous de nouveau aux faibles et misérables éléments auxquels vous voulez encore de nouveau être asservis ? » (Galates 4 v.9)

Il ne peut y avoir de déclaration plus solennelle pour ce qui regarde l'état actuel de la chrétienté.

Que vise-t-il quand l'apôtre dit que ces saints de la Galatie étaient en train de retourner aux faibles et misérables éléments auxquels ils voulaient encore de nouveau être asservis ?

Ils ont dû être complètement choqués. Retourner à l'idolâtrie !

Comment cela se pourrait-il ? Ils disaient probablement : Nous nous bornons à prendre le principe de la loi ; appelez-vous cela de faibles et misérables éléments ?

Eh bien ! dit l'apôtre, quand vous étiez inconvertis, vous adoriez de faux dieux — des idoles ; mais si vous, chrétiens, vous allez prendre des principes juifs, même ces jours de fête, ou d'autres principes de la loi, vous êtes en principe des idolâtres, retournant de nouveau à cette idolâtrie dont Dieu vous a délivrés.

Comment cela ? La raison est claire. La loi en elle-même n'était pas idolâtre, et Dieu usait évidemment de patience envers les préjugés des Juifs ; mais voici des croyants d'entre les Gentils qui recouraient à ces éléments légaux. Qui le leur avait dit ? Ces choses avaient perdu tout leur sens, et un Gentil n'avait rien à faire avec elles ; elles avaient leur valeur comme ombres

[figures] de Christ, **avant que Christ vînt** ; mais **se détourner de Christ ressuscité d'entre les morts** pour aller vers ce qui n'était que des ombres, c'était, aux yeux de Dieu, **retourner à l'idolâtrie**.

Toutes les fois que **la chrétienté professante revient à la loi, à ses cérémonies extérieures et ses ombres** (quoique tout cela ait été très bien sous la loi), et **les adopte pour le culte chrétien, elle tombe de fait dans l'idolâtrie, même si elle n'en est pas consciente.**

N.B. : Ceci est solennel ! Lorsque qu'une vérité tirée de la Parole n'est pas présentée en s'appuyant sur les fondements de la croix (Ce que Christ a fait « pour moi », « en moi », et l'effet que cela a eu « sur moi »), cela revient à placer les âmes sous des lois ou des règles ! L'apôtre nous dit que cela revient de fait à faire tomber ces âmes dans l'idolâtrie !

Supposez que quelqu'un dise : Je me trouve bien froid en adorant Dieu, et j'ai besoin de quelque chose pour réveiller mon âme ; quoi de mieux qu'un portrait de mon Sauveur, afin qu'en Le contemplant avec sa couronne d'épines, je sente plus profondément son amour, et que les affections de mon cœur soient plus attirées à Lui ? Ceci est **maintenant de l'idolâtrie**, si même cela n'a pas toujours été le cas. Certaines de ces choses étaient permises sous le système légal à cause de la dureté des cœurs ; ils avaient des sacrifices d'animaux et une sacrificature terrestre ; mais pour un Gentil, se tourner vers ces choses, c'est, aux yeux de Dieu, **retourner à l'idolâtrie**.

Le Saint Esprit insiste là-dessus auprès des croyants de Galatie, car **le mal n'était encore qu'en germe**.

Ceci étant, **quel péché de prendre part à ce qui est de l'idolâtrie pour Dieu, de l'encourager ou d'y consentir de quelque manière que ce soit !**

Le mal se développe très rapidement. Il n'est pas maintenant limité au papisme, et les avancées faites ces dernières années en direction des principes catholiques, relèvent de la même orientation.

S'il s'y trouve quelque élément religieux, c'est **des éléments idolâtres** qui se servent de **certains sentiments de crainte de notre nature déchue, pour amener les gens à éprouver plus de révérence dans le culte. C'est exactement l'opposé de la foi.**

L'essence de notre bénédiction consiste en ce que l'âme **jouit de Christ par la parole de Dieu** — le Saint Esprit donnant cette jouissance de Christ, **indépendamment de tout ce qui agit sur l'oeil ou l'esprit naturels.**

Or c'est précisément **cet abus-là que l'apôtre dénonce ici si fortement**, et qu'il qualifie d'éléments faibles et misérables.

Ce que Dieu apprécie dans le culte est généralement considéré maintenant comme maigre et pauvre, car cela implique l'absence de décorations extérieures et de toute excitation, afin que la puissance réelle soit celle du Saint Esprit agissant parmi les saints.

« **Vous observez des jours, et des mois, et des temps, et des années.** » ([Galates 4 v.10](#))

Ce qui est devenu étonnant aujourd'hui, c'est de ne pas faire cela !

Hélas ! le mal qui existait chez les Galates est aujourd'hui regardé comme une preuve de religion, alors que Paul signale cette observation de dates non comme une simple erreur, mais comme une preuve d'idolâtrie.

Dans le paganisme, on faisait grand cas de ces fêtes, et Dieu les permettait dans le Judaïsme, parce que les Juifs avaient une sorte de religion adaptée à leur état et au sanctuaire terrestre. Mais maintenant, tout est complètement changé, et l'observation de fêtes et de saisons spéciales, comme moyen de plaire à Dieu, est rejeté avec autorité par le Saint Esprit.

N.B. : Ceci constitue un avertissement sérieux aux chrétiens qui accordent un sens aux fêtes telles que Noël, Pâques, etc. ... où même le laisse croire dans certaines formes de prédications à l'époque de ces fêtes !

L'apôtre se trouve dans l'obligation de leur dire :

« **Je crains, quant à vous, que peut-être je n'aie travaillé en vain pour vous.** » ([Galates 4 v.11](#))

N'est-ce pas une chose très solennelle que, quel qu'ait été le mal chez les Corinthiens, l'apôtre ne dit jamais à leur sujet : « Je crains pour vous » ?

Si nous avions connu une assemblée ayant autant de mal moral en son sein — certains cherchaient même à renverser la résurrection — n'aurions-nous pas dit qu'il n'y a jamais eu d'état aussi lamentable ? Mais l'apôtre leur écrit dans la confiance qu'ils seraient délivrés de ce mal.

Ce n'était pas qu'il ne sentît pas profondément ce mal, et il met bien devant eux leur condition critique ; mais il leur écrit avec l'assurance que Dieu toucherait leurs cœurs : « **Dieu, par qui vous avez été appelés à la communion de son Fils Jésus Christ, notre Seigneur, est fidèle** » ([1 Corinthiens 1 v.9](#)), et il se met à s'occuper de leur conduite après avoir touché cette grande corde dans leurs cœurs. Mais quand il écrit aux Galates, il n'y a rien de tel. Le Saint Esprit lui donnera plus tard, de la consolation à leur égard, mais on est bien loin de ses sentiments lorsqu'il écrivait aux Corinthiens.

Le légalisme est insidieux, parce qu'il a belle apparence, ce qui fait que les hommes s'imaginent croître en sainteté pratique, alors que c'est l'inverse en réalité.

Ce qui produit la vraie sainteté, c'est Dieu opérant dans l'âme « et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir » ([Philippiens 2 v.13](#)), et non pas simplement un nom de jour, ou d'heure, ou de saison, ou de lieu !

Dieu opère ainsi dans l'âme, parce qu'elle est sanctifiée « par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes » (Hébreux 10 v.10). Dieu introduit le croyant dans sa propre présence, et le place là comme Son enfant.

Il est possible de d'adopter une forme de sainteté légale, tout en pensant avoir horreur du légalisme. Alors, examinons nos propres âmes ! Nous avons toujours la ressource de regarder à Dieu et compter sur la victoire par notre Seigneur Jésus Christ.

Que Satan déchaîne sa fureur comme il voudra, quoiqu'il en soit Dieu sera toujours Dieu — et Il demeurera toujours fidèle à Sa propre Parole et à Son Esprit.

Les rapports personnels de l'apôtre avec les Galates

L'apôtre en vient maintenant à ses rapports personnels avec les saints de Galatie ; et il se sert du reproche même par lequel les enseignants du légalisme les avaient poussés contre lui, comme d'un argument supplémentaire en faveur de la vérité.

Par leurs discours, ils avaient monté et excité les Galates contre l'apôtre, pour qu'ils se sentent blessés de ce qu'il avait, pour ainsi dire, cessé d'être Juif, en déclarant en avoir entièrement fini avec la loi.

C'est à cela qu'il répond maintenant.

COMMENT ON EN FINIT AVEC LA LOI

Il est important de comprendre comment on en finit avec la loi.

« ... nous savons que la loi est bonne, si quelqu'un en use légitimement, sachant ceci, que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les iniques et les insubordonnés, pour les impies et les pécheurs, pour les gens sans piété et les profanes, pour les batteurs de père et les batteurs de mère, pour les homicides, pour les fornicateurs, pour ceux qui abusent d'eux-mêmes avec des hommes, pour les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui soit opposée à la saine doctrine, suivant l'évangile de la gloire du Dieu bienheureux, qui m'a été confié. » (1 Timothée 1 v.8-11)

Lisant cela, on ne pouvait pas dire que l'apôtre ne se servait pas de la loi ; mais, comme il le dit à Timothée, il fallait en user légitimement, quand on a à faire avec les impies, les iniques, etc. Mais les opposants à Paul le blâmaient parce qu'il ne défendait pas ses privilèges juifs !

L'apôtre pouvait se servir de la loi de Dieu, et il s'en servait effectivement, d'une part pour exposer des principes moraux et d'autre part dans ses rapports avec les hommes, mais non pas comme un privilège ou une règle pour lui-même.

S'il avait parlé de quoi que ce soit lui appartenant selon la chair, cela aurait été abaisser le fondement et le caractère de sa bénédiction.

La grâce l'avait introduit dans une place bien meilleure.

Dans l'homme, la loi et la chair vont toujours ensemble, et aux yeux de Dieu, l'une et l'autre ont leur fin à la croix de Christ.

N.B. : C'est le vieil homme qui a pris fin à la croix de Christ (Ce que Christ a fait « en moi »), mais l'effet que cela a eu « sur moi », c'est : « ceux qui sont du Christ, ont crucifié la chair » (Galates 5 v.24). C'est par son effet « sur moi », de ce que Christ a fait « pour moi » et « en moi », que la chair a pris fin à la croix de Christ, ayant été crucifiée par celui qui est né de nouveau !

La chair est la puissance par laquelle le vieil homme agit. L'œuvre de la croix, par ce que Christ a fait « en moi » et dont l'effet a été « sur moi ». La chair et le vieil homme sont vus l'un avec l'autre en rapport avec la loi !

La chair (puissance par laquelle le vieil homme agit) y a été jugée et condamnée ; elle a été traitée comme une chose morte devant Dieu — morte et enterrée ; quant à la loi dont le rôle est de s'occuper de la chair, nous sommes morts à la loi.

Nous sommes dégagés de l'une et de l'autre : nous ne sommes pas dans la chair, et nous ne sommes plus sous la loi.

La chair étant ce sur quoi la loi a prise en nous, et la chair étant maintenant considérée, par la foi, pour une chose morte, il n'y a plus rien dont la loi puisse se saisir.

Nous passons hors de sa « province » dans un « autre pays » et dans une « autre atmosphère ».

LE REPROCHE FORME LA BASE MEME DE SON ENSEIGNEMENT !

L'apôtre s'empare donc de ce reproche même, et le change en un argument inattendu pour l'évangile. « Soyez comme moi » (Galates 4 v.12), dit-il ; autrement dit :

Soyez affranchis de la loi comme étant morts à la loi en Christ ; prenez votre place avec hardiesse et fermeté, avec la certitude que la volonté de Dieu est que vous n'ayez aucune relation directe avec elle.

« Soyez comme moi » : je suis affranchi de sa domination et de ses obligations.

Mes opposants disent que, comme étant d'origine juive, je ne mets pas en avant mes droits légaux comme Juif : je le sais et je le proclame !

Vous, Gentils d'origine, vous n'avez jamais été dans une position juive en aucune manière ! Alors ne la recherchez pas, alors que maintenant, vous avez une meilleure position, par grâce et dans Sa grâce.

« **Soyez comme moi, car moi aussi je suis comme vous ...** » (Galates 4 v.12)

Vous êtes Gentils, et vous n'avez jamais été, et vous n'êtes pas du tout sous la loi, et « **moi aussi je suis comme vous** ».

Si seulement vous compreniez votre position de liberté par rapport à la loi, comment pourriez-vous désirer vous mettre sous son joug ?

LEVEE D'UN CERTAIN QUI PRO QUO

On peut comprendre par le contexte qu'une sorte de qui pro quo s'était installé. Etant convaincu que le régime de la loi restait d'application, les Galates craignaient avoir fait de la peine à l'apôtre de s'être permis d'oser croire que l'Apôtre aurait pu renoncer à la loi !

Dans cette crainte d'avoir apparemment peiné l'apôtre en lui exprimant que son comportement était un renoncement à la place qui lui appartenait en propre. L'apôtre les rassure, en rectifiant ce qui devait l'être :

« **Vous ne m'avez fait aucun tort ...** » (Galates 4 v.12)

En d'autres termes : **mais pas du tout !** Je reconnais pleinement que, quant à tout ce que j'ai été comme homme dans la chair, j'ai entièrement abandonné ce terrain.

Comme descendant d'Abraham en ligne directe, sans une seule chose mauvaise en moi, et **avec une observation parfaite de la loi, je ne pourrais pas être aussi béni que je le suis en Christ !**

Se rappelant ce qu'il leur avait déjà dit : « **tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction** » (Galates 3 v.10), tout ce qui pouvait être gagné en prenant un terrain légal est une malédiction. Ceci étant, l'apôtre pouvait leur faire valoir de manière attrayante : « **Soyez comme moi, car moi aussi je suis comme vous, frères ; je vous en prie.** »

Vous n'étiez que des Gentils, et vous n'aviez rien à faire avec la loi ; or maintenant **je suis sous-trait à la loi, autant que vous** — non pas, naturellement, en devenant un Gentil, mais en **étant délivré de la loi en Christ** et **par Christ**.

Telle est **la bénédiction de la position chrétienne**, qui est caractérisée non pas simplement par l'absence de loi, mais par ce que nous sommes amenés en union avec Christ, et cela nous élève au-dessus de la loi, tout en produisant l'obéissance et l'amour envers Dieu et envers l'homme, comme jamais la loi n'a pu le faire.

Ainsi, ce que la loi avait en vue est accompli, et **même beaucoup plus pleinement** que jamais autrement : **le moyen en est l'amour de Christ qui étreint l'âme** :

« ... ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair, afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. » (Romains 8 v.3-4)

Et cela est fait, non par un simple procédé négatif consistant à dire à l'homme qu'il n'a pas la loi pour règle, mais en le plaçant sous Christ, c'est-à-dire sous la grâce. C'est là ce que la foi fait pour l'âme.

RAPPEL DES CIRCONSTANCES DE LEUR CONVERSION

« Vous savez que dans l'infirmité de la chair, je vous ai évangélisé au commencement ; et vous n'avez point méprisé, ni rejeté avec dégoût ma tentation qui était en ma chair ; mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus » (Galates 4 v.13-14)

Bien loin de venir imbu tant soit peu de confiance et d'autorité charnelles, il était venu comme un homme souffrant.

L'apôtre fait allusion à sa propre infirmité qu'il développe plus aux Corinthiens :

« ... afin que je ne m'enorgueillisse pas à cause de l'extraordinaire des révélations, il m'a été donné une écharde pour la chair, un ange de Satan pour me souffleter, afin que je ne m'enorgueillisse pas. À ce sujet j'ai supplié trois fois le Seigneur, afin qu'elle se retirât de moi ; et il m'a dit : Ma grâce te suffit, car ma puissance s'accomplit dans l'infirmité. Je me glorifierai donc très-volontiers plutôt dans mes infirmités, afin que la puissance du Christ demeure sur moi. C'est pourquoi je prends plaisir dans les infirmités, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les détresses pour Christ : car quand je suis faible, alors je suis fort. » (2 Corinthiens 12 v.7-10)

Il est très beau de considérer comment et quand l'apôtre reçut cette marque humiliante en sa chair. Il ne nous est pas dit ce qu'elle était. Ce pouvait être quelque particularité dans sa parole, ou son apparence, etc. Nous savons que c'était en rapport avec son état corporel, «en sa chair».

Mais ce qui ressort à l'évidence et de manière touchante, c'est que plus l'apôtre était conduit de Dieu et béni, plus profondes étaient les marques de souffrance, de faiblesse, et de honte en sa personne. Dieu en tira le meilleur profit, en sorte que l'apôtre fut tenu abaissé à ses propres yeux, et à ceux des autres.

Il fut ainsi rendu manifeste que ce qui opérait de telles merveilles dans Paul, c'était la puissance du Saint Esprit, malgré la sentence de mort passée sur toute l'énergie de la nature.

Esaië nous dit que le jour viendra où Dieu rétablira les Juifs et les mettra dans la position de « **la tête** », et les Gentils dans celle de « **la queue** » ([Ésaïe 9 v.14](#)) ; alors tout sera établi en ordre convenable selon la pensée de Dieu, **pour la terre**. Mais ce sera dans le cadre de **la nouvelle alliance** et de toute manière **pas celle de la loi** ! Mais **maintenant**, durant la période de la grâce, **il n'en est pas du tout ainsi**. **Être Juif n'est rien**. Quant à la loi, **c'est entièrement fini**.

L'apôtre était venu ici comme quelqu'un de souffrant et méprisé, nullement comme faisant valoir Sa qualité d'enfant d'Abraham.

Il était **mort à tout cela** ; et il en voulait pour preuve **les circonstances bien connues de sa première prédication parmi eux**.

Ne se rappelaient-ils pas que lorsqu'il était venu vers eux, **ce n'avait pas été avec puissance ou éclat**, mais **dans un exercice profond** ?

Au lieu d'attraits extérieurs attachés à sa personne, il y avait ce qui ne pouvait être qu'une **épreuve pénible pour lui-même et pour eux**.

Mais **qu'en pensaient-ils alors** ? Ils étaient **si pleins de l'évangile**, **si heureux de découvrir la grâce** et **la bénédiction de la vérité prêchée**, qu'ils considéraient Paul comme un ange.

Paul fait appel à leur souvenir :

« **Quel était donc votre bonheur** ? Car je vous rends témoignage que, si cela eût été possible, **arrachant vos propres yeux, vous me les eussiez donnés**. » ([Galates 4 v.15](#))

Mais, hélas, leurs affections avaient été complètement détournées de l'apôtre, **ce qui est toujours l'effet produit lorsque de faux docteurs agissent sur les esprits**. **L'inimitié se développe**, et chaque circonstance **tend à la gonfler**.

L'INFLUENCE NEFASTE DES FAUX DOCTEURS

Les choses étant ce qu'elles sont, l'apôtre fait peser instamment sur leurs consciences :

« **Je suis donc devenu votre ennemi en vous disant la vérité** ? » ([Galates 4 v.16](#))

C'est un processus rodé utilisé par Satan, utilisant ceux qui diffusent de faux enseignements, qui replacent les âmes sur un terrain légal. L'apôtre dévoile l'intention de ces faux docteurs :

« **Ils ne sont pas zélés à votre égard comme il faut, mais ils veulent vous exclure** (*) » ([Galates 4 v.17](#))

(*) ou **nous exclure**, ! C'est-à-dire vous exclure de toute communication avec moi !

Il s'agissait en réalité de couper l'apôtre de toute relation avec les saints — en élevant une cloison entre lui et eux.

Ces faux docteurs se servaient de la loi une affaire de flatterie les uns envers les autres ! C'est ainsi que lorsqu'elle n'est pas appliquée selon le propos de Dieu, en dehors du cadre dans lequel Il l'a donnée, la loi est invariablement pervertie, avec pour résultat que la chair s'enfle.

Les faux enseignants plaçaient le zèle au mauvais endroit, ce que l'apôtre rectifie :

« Mais il est bon d'être toujours zélé pour le bien, et de ne pas l'être seulement quand je suis présent avec vous. » (Galates 4 v.18)

L'expérience de Paul avec les Galates était exactement l'opposé de tout ce qui se trouvait à Philippes :

« ... vous avez toujours obéi, non seulement comme en ma présence, mais beaucoup plus maintenant en mon absence ... » (Philippiens 2 v.12)

Ils étaient remarquables par leur esprit d'obéissance quand il était présent : c'est toujours l'effet de l'esprit de grâce ; la loi, quant à elle, n'engendre que servilité et crainte.

Quand nous sommes heureux dans la présence de Dieu, nous sommes unis en un seul objet commun, qui est Christ. Il y a alors un motif gouvernant toutes les affections et toutes les actions ; le bonheur, la paix et l'esprit de soumission sont les effets propres et naturels de la grâce opérant parmi les enfants de Dieu.

À Philippes, ils avaient toujours obéi, non seulement quand Paul était là, mais beaucoup plus en son absence. Ils travaillaient à leur propre salut avec crainte et tremblement, conscients du grand conflit dans lequel ils étaient engagés. Ils n'admettaient pas le rêve naïf que toute difficulté était passée du fait qu'ils étaient chrétiens ; au contraire, ayant été amenés à Christ, ils se trouvaient malgré tout en présence d'un ennemi puissant, ce qui les rejetait dès lors sur Dieu.

À Philippes, l'apôtre était parti, mais au lieu d'en être abattus, cela les faisait regarder d'autant plus à Dieu, sans aucun orgueil dans le cœur, mais dans le sentiment du besoin de dépendance de Lui. Ce même sentiment de reconnaissance de Dieu, les conduirait à se servir de l'apôtre et à l'apprécier quand il était là, et en son absence, il les rejetait directement et immédiatement sur Dieu.

À l'opposé de cela, en Galatie, l'orgueil de cœur qui aurait méprisé l'apôtre, exposait les âmes à s'idolâtrer soi-même, à la flatterie de soi, et pareillement, à toutes les tromperies de Satan. Le grand point pour les Philippiens, c'était que Dieu opérât en eux.

Pourquoi être abattus, comme s'ils n'avaient pas la confiance que Celui qui les aimait le mieux, c'était Lui qui opérât en eux, et qui aurait d'autant plus soin d'eux qu'ils étaient engagés dans une lutte aussi meurtrière ?

L'utilisation charnelle de la loi

Prenant avantage de l'absence de l'apôtre, **les Galates s'étaient mis à se servir charnellement de la loi** ; entraînés par des docteurs qui s'y complaisaient, ils perdaient vite toute vraie affection pour lui, ainsi que **la bénédiction dont ils avaient joui en son temps**.

Certes, il aurait été mieux que, laissés seuls, ils regardent à Dieu et trouvent la force de tenir bon pour Lui ; toutefois, voyant leur état, l'apôtre aurait souhaité avoir été avec eux.

Leur foi avait été ébranlée, et **ils glissaient loin de Christ, croyant rendre les choses plus sûres par des ordonnances** ; or de la même manière que l'apôtre avait traversé beaucoup de difficultés et de souffrances à leur sujet lorsqu'ils étaient venus à la connaissance de Christ au commencement, — il avait connu, comme il l'exprime lui-même, de pénibles et profondes angoisses, — ainsi maintenant, il retraversait tout cela en esprit :

« **Mes enfants, pour l'enfantement desquels je travaille de nouveau jusqu'à ce que Christ ait été formé en vous** ... » (Galates 4 v.19)

Le légalisme avait tellement défiguré la vérité dans leurs âmes, qu'ils avaient **besoin d'être enracinés et fondés** tout à nouveau dans **les premiers éléments de la grâce**.

Ils avaient cessé de **tenir ferme la croix**, et l'apôtre était en perplexité à leur sujet.

Extérieurement, ils pouvaient être très zélés ; mais **quant au témoignage pour Christ, à la jouissance de Christ dans leur âme, tout avait disparu**.

L'apôtre désirait que **l'œuvre recommence dans leur âme par le tout début**.

L'apôtre désirait agir à leur égard, selon leur état spirituel :

« ... je voudrais être maintenant auprès de vous et **changer de langage**, car je suis **en perplexité à votre sujet**. » (Galates 4 v.20)

Il pouvait y avoir du résultat, et **il voulait leur parler avec douceur** ; mais s'ils étaient légers, orgueilleux et durs, alors **il lui faudrait agir avec rigueur** : il voudrait « **changer de langage** », mais il doit leur dire comme aux Corinthiens :

« **Que voulez-vous ? Que j'aile vers vous avec la verge**, ou **avec amour et un esprit de douceur** ? » (1 Corinthiens 4 v.21)

C'est la raison pour laquelle l'apôtre était ici en perplexité à leur sujet !

La loi adressée à l'homme en Adam et la loi de la foi

Remarque : Le mot « loi » a dans la Parole divers sens selon le contexte. Il y a la loi de Dieu donnée à Moïse, il y a la loi, dans le sens des livres de l'Ancien Testament dans lesquels Dieu

révèle ses pensées sous le régime de la loi, « loi » désigne dans ce sens « la Parole de Dieu » et il y a aussi dans le même sens que « loi naturelle », comme dans « la loi de la foi ».

« **Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'écoutez-vous pas la loi ?** » (Galates 4 v.21)

Dans ce verset, il emploie **le mot «loi» sous deux sens différents.**

Vous qui désirez être **sous le principe de loi**, n'entendez-vous pas **ce que disent les livres de la loi** — c'est-à-dire les premiers écrits de la Bible ?

Quand il est parlé de la loi, comme **ce sous quoi le chrétien n'est pas placé, la loi est alors le principe** par lequel **la conscience est placée sous certaines obligations afin d'acquérir une position devant Dieu.** Ceci est **une erreur** que Paul dévoile. C'est pourquoi il dit :

« ... vous qui voulez être sous la loi, n'écoutez-vous pas la loi ? Car il est écrit qu'**Abraham a eu deux fils**, l'un de la servante, et l'autre de la femme libre. Mais **celui qui naquit de la servante naquit selon la chair**, et **celui qui naquit de la femme libre naquit par la promesse.** » (Galates 4 v.21-23)

Nous voyons ici la liaison entre **la chair** et **la loi**, comme aussi entre **la promesse** et **la grâce.** **L'Esprit** a à faire avec **la promesse** ; **la loi**, avec **la chair.** Les récits de la Genèse en donne une illustration.

Le Saint Esprit a pris un soin particulier de se servir de certains faits de l'Ancien Testament que nous n'aurions jamais supposés applicables, pour faire ressortir des vérités bénies du Nouveau Testament. Qui aurait discerné la différence entre la loi et la promesse dans la lutte d'Agar et d'Ismaël contre Sara et Isaac ?

Non seulement **l'Esprit de Dieu la voyait**, mais Il a voulu que le récit des circonstances soit **la magnifique préfiguration des deux alliances** : d'une part **la loi** qui a seulement **un enfant de la chair**, et d'autre part **la promesse**, qui, au contraire, enfante au temps convenable **l'enfant de l'Esprit.**

L'apôtre ne nous laisse pas à nos propres imaginations, et nous montre à quoi correspond « Agar » :

« Car 'Agar' est le mont Sina, en Arabie, et **correspond à la Jérusalem de maintenant**, car elle est dans la servitude avec ses enfants. » (Galates 4 v.25)

C'est **la cité des scribes et des pharisiens**, pauvre, orgueilleuse et misérable Jérusalem, **sans aucune liberté avec Dieu**, gémissant **sous la servitude romaine** et **sous l'esclavage encore plus amer du péché.**

L'apôtre applique cela à ce qui se passait alors **parmi les Galates.** Qu'ils prennent garde de **devenir virtuellement les enfants d'Agar.**

Ne prenaient-ils pas la place de gens zélés pour la loi ? Et pourtant, après tout, ils ne comprenaient pas sa voix :

« ... voulant être docteurs de la loi, n'entendant ni ce qu'ils disent, ni ce sur quoi ils insistent ... » (1 Timothée 1 v.7)

La loi était complètement contre eux. Elle montrait clairement que Dieu attachait la promesse aux enfants de l'Esprit, et non pas à ce qui n'était que la descendance de la lettre.
(voir 2 Corinthiens 3 v.6).

Les systèmes religieux basés sur un principe de lois

Tout système religieux qui se base sur la loi, prend invariablement un caractère judaïque. Inutile de regarder loin pour le comprendre ou l'appliquer.

Comment se fait-il que les hommes ont des édifices magnifiques, ou un rituel splendide dans le service de Dieu ? Quel en est le modèle ? Certainement ils ne ressemblent pas à ceux rassemblés autrefois dans la chambre haute (Jean 20 ; Actes 1).

Le temple en est clairement le type, à quoi se rajoute une classe spéciale de personnes sacrées, — le principe du clergé étant fondé sur l'idée de la sacrificature judaïque.

Dans ces circonstances, le service dépend de ce qui a de l'attrait pour les sens — un déploiement d'ornements, de musique, de cérémonies imposantes, tout ce qui frappe l'esprit de l'homme, ou attire une multitude, non par la vérité, mais ce qu'on voit et entend et qui plaît à la nature.

C'est l'ordre de ce que la parole de Dieu appelle le «sanctuaire terrestre».

Ceci ne veut pas dire que le tabernacle ou le temple n'avaient pas une signification très importante avant la venue de Christ ; mais après cette venue, leur caractère figuratif est devenu visible et leur valeur temporaire a pris fin, et la plénitude de la grâce et de la vérité de Dieu a été manifestée dans la personne de Celui qui est venu du ciel.

Quand Christ fut rejeté de la terre et retourna au ciel, tout fut changé ; la soumission de cœur des enfants de Dieu s'est rapportée à un objet dans le ciel.

Pour nous le vrai sanctuaire, c'est le nom de Christ.

Ce que l'Ancien Testament rattachait au temple pour un peuple terrestre, le Nouveau Testament le rattache à Jésus :

« ... là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux. » (Matthieu 18 v.20)

Même aussi peu nombreux, mais fidèles à cela, ils en recueillent la bénédiction.

Il est d'une grande importance de remonter au principe des choses.

Quand l'apôtre écrivait aux Galates, **seuls les germes se montraient** ; ils n'étaient pas allés jusqu'à avoir des édifices consacrés et des castes d'hommes consacrés, ni toute la pompe et toutes les conditions d'un culte religieux adapté au monde, selon ce qui nous environne aujourd'hui, — résultat des invasions graduelles de l'erreur dans le corps professant le christianisme.

Pourtant dans ce temps-là déjà, les dégâts commençaient, avec la tentative d'introduire les principes de la loi parmi les chrétiens.

Quel en est le résultat ? Vous tombez de la position d'Isaac dans celle d'Ismaël.

Être ainsi identifié avec la loi, c'est être un Ismaël, c'est **déchoir des promesses** pour ne plus être **qu'un enfant de la servante**.

Tel est l'argument dont l'apôtre se sert pour parler aux Galates, **qui se flattaient d'avoir fait d'immenses progrès ; en réalité ils glissaient de la liberté dans la servitude.**

N.B. : C'est exactement ce à quoi s'exposent les croyants, lorsqu'ils réduisent le christianisme à suivre des règles, aussi bonnes soient-elles ! C'est à cela que conduit tout enseignement qui détache une vérité de Christ et de son œuvre, ne mettant pas en relief qu'elle s'appuie sur ce que Christ a fait « pour moi » et « en moi », ainsi que son effet « sur moi » ! Car détachée de Christ et de son œuvre, toute vérité de la Parole appliquée à une âme, l'est selon un principe légal ! C'est faire la même œuvre que les faux docteurs des Galates !

La Jérusalem terrestre et la Jérusalem d'en haut !

LE CROYANT D'ORIGINE JUIVE N'APPARTIENT PLUS A LA JERUSALEM D'EN BAS !

Le Saint Esprit, se référant en particulier à **ceux qui avaient été Juifs**. Il leur dit : **Nous ne sommes plus enfants de la Jérusalem d'en bas, mais nous appartenons à la Jérusalem d'en haut :**

« Mais la Jérusalem d'en haut est la femme libre qui est notre mère. » ([Galates 4 v.26](#))

Quant à **la Jérusalem terrestre**, elle n'a **aucun droit sur nous maintenant ; nous appartenons à Christ**, et par conséquent **à la Jérusalem céleste**. Et pour en faire la démonstration, l'apôtre cite un extrait du prophète Esaïe ([ch. 54 v.1](#)) :

« Car il est écrit : 'Réjouis-toi, stérile qui n'enfantes point ; éclate de joie et pousse des cris, toi qui n'es point en travail d'enfant ; car les enfants de la délaissée sont plus nombreux que les enfants de celle qui a un mari.' » ([Galates 4 v.27](#))

Le sens de ce verset peut paraître un peu obscur au premier abord, mais quand on le comprend, il ajoute beaucoup à la force de l'argument sur lequel l'apôtre insiste. Le passage n'est pas tellement en relation avec Agar et Sara, mais bien plutôt à la mention de Jérusalem.

Note pour aider à comprendre

- La différence entre « Agar » et « Sara »
 - « Agar » est la figure de **l'ancienne alliance**, celle du mont Sinaï, introduisant le régime de la loi, qui se termine par la mort et la résurrection du Seigneur Jésus !
 - « Sara » est la figure de **la nouvelle alliance** basée sur **le sang de Christ** versé à la croix. Une alliance a un caractère terrestre, cette alliance est pour Israël, mais la relation de l'Eglise, Corps de Christ, est basée sur ce même sang ! « Sara » englobe ainsi tout ce qui a pour base **le sang de Christ**.
- La différence entre la « Jérusalem terrestre » et la « Jérusalem céleste »
 - « Jérusalem terrestre » est la figure de ce que sera la relation de Dieu **avec son peuple terrestre**, sur base de **la nouvelle alliance**, lorsque Christ, le Roi, règnera. C'est de cette « Jérusalem » dont parle Esaïe 54.
 - « Jérusalem céleste » est la figure de **l'Eglise, Corps de Christ**, existant depuis la Pentecôte (Actes 2) et dont les chrétiens, d'origine juive, tout comme les Gentils, font partie. Les chrétiens d'origine juive n'ont rien à voir avec la « Jérusalem terrestre » mais font partie de la « Jérusalem céleste »

Le livre du prophète Esaïe, décrit d'une part, l'état du peuple, alors qu'il avait abandonné l'Eternel (le premier mari, selon l'ancienne alliance). « Jérusalem » était **devenue adultère, elle avait brisé l'alliance**. Le peuple, dont « Jérusalem » est la figure, était tombé dans son ensemble dans un état tel, que Dieu les a placés sous le gouvernement des nations (Babylone, Perse, Grecs & Romains). Cet état s'est encore aggravé par la mise à mort de leur Messie. Lors de la venue du Seigneur Jésus, seul un petit résidu juif l'attendait ! Ceux qui constituaient ce petit résidu, ont été intégrés au Corps de Christ, à la Jérusalem céleste, au jour de la pentecôte.

Dans ce chapitre 54, Esaïe fait un contraste en parlant de **ce temps à venir** où **Dieu reprendra ses relations avec son peuple terrestre**, lorsque, après l'enlèvement de l'Eglise, Corps de Christ (1 Thessaloniens 4 v.16-18), et lors de la grande tribulation, l'Evangile du Royaume sera à nouveau prêché, et suivi de la venue du Seigneur Jésus en gloire pour régner (Luc 21 v.27 – Apocalypse 19 & 20)

Galates 4 v.27 fait référence au temps de **sa longue désolation**, de **son temps d'épreuves** où Jérusalem est dépouillée de tous ses privilèges extérieurs ; or voilà que de ce temps-là même, il est dit **qu'elle a plus d'enfants qu'au temps où l'Éternel était son mari** (le mari de l'ancienne alliance qui a été brisée par l'idolâtrie).

EN CE QUI CONCERNE LES GALATES

L'épître aux Galates ne traite jamais de ce qui est proprement la position de l'Église, et elle ne va pas au-delà de l'héritage de la promesse.

Il y a certains privilèges que nous partageons avec tous les saints :

« ... Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice. » (Galates 3 v.6)

Nous aussi, nous croyons, et nous sommes justifiés. Fondamentalement, la foi a les mêmes bénédictions dans tous les temps.

Nous sommes enfants de promesse, et nous entrons dans la portion de la foi, comme l'ont fait avant nous les saints des temps passés ; nous trouvons cela dans l'épître aux Galates, bien qu'avec déjà plus de bénédiction pour nous.

Mais si vous regardez l'épître aux Éphésiens, le grand point de cette épître est que Dieu fait connaître des privilèges entièrement nouveaux et célestes.

Ce n'est pas du tout ce qui est traité dans l'épître aux Galates ; là nous sommes sur le terrain commun des promesses :

« Or si vous êtes de Christ, vous êtes donc la semence d'Abraham, héritiers selon la promesse. » (Galates 3 v.29)

Mais dans l'épître aux Éphésiens, il y a certains privilèges distincts et supplémentaires, auxquels Abraham n'a jamais pensé et dont il n'a jamais entendu parler : j'entends la formation de l'Église de Dieu, le corps de Christ, la vérité que Juifs et Gentils seraient tirés de leurs positions terrestres et faits un avec Christ dans le ciel.

C'était le mystère concernant Christ et l'Église, mystère « caché dès les siècles et dès les générations » (Colossiens 1 v.26), mais maintenant révélé par le Saint Esprit (1 Corinthiens 2 v.10).

Ainsi donc, pour avoir une vue exacte de la pleine bénédiction du chrétien, il faut prendre à la fois la bénédiction de l'épître aux Éphésiens avec celle aux Galates.

La particularité de ce temps, c'est que Christ est à la droite de Dieu.

Croyez-vous que les saints du millénium jouiront de tout ce que nous avons maintenant ? Bien loin de là. Ils auront bien des choses que nous n'avons pas, comme la gloire manifestée de Christ, l'absence d'affliction et de souffrances, etc. Mais notre appel est totalement différent et opposé.

Nous, nous aimons Celui que nous n'avons pas vu (1 Pierre 1 v.8) ; nous nous réjouissons dans la tribulation (Romains 5 v.3) et dans la honte (Luc 6 v.22).

Si un homme ne formait ses pensées à l'égard du christianisme que d'après l'épître aux Galates, il pourrait confondre les saints d'aujourd'hui avec ceux de l'Ancien Testament ; mais il faut toujours se rappeler la différence que nous trouvons ici, « qu'aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave », tandis que dans le christianisme nous sommes introduits dans la pleine possession de nos privilèges.

Mais dans l'épître aux Éphésiens, il y a d'autres choses, plus élevées, appelées le conseil éternel de Dieu, ou qui du moins en découlent.

Il est bon par conséquent de faire la distinction dans cette double vérité entre d'une part la communauté de bénédiction au travers de toutes les dispensations, et la spécificité du privilège qui s'attache à ceux qui sont appelés maintenant par le Saint Esprit envoyé du ciel.

Les enfants de la femme libre

« Or vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de promesse. Mais, comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'Esprit, il en est de même aussi maintenant. » (Galates 4 v.28-29)

Il montre là le fruit pratique ; néanmoins, il ajoute :

« Mais que dit l'écriture ? 'Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n'hériterait point avec le fils de la femme libre' » (Galates 4 v.30)

Quel coup de mort pour ceux qui soutiennent que l'enfant de Dieu a quelque chose à faire avec la loi en tant qu'elle détermine sa relation avec Dieu !

La loi est une arme puissante pour tester les impies ; mais dans la position qui est la notre, nous en avons fini avec elle :

« Ainsi, frères, nous ne sommes pas enfants de la servante, mais de la femme libre. » (Galates 4 v.31)

Telle est la conclusion de l'argument de l'apôtre.

Que peut-il y avoir de plus concluant ? D'après la loi elle-même, il contredit toutes les choses pour lesquelles les Galates se servaient de la loi ; et avant que la loi ait été donnée à Sinaï, nous trouvons ce type remarquable de la vraie position du chrétien en contraste avec celle du légaliste.

Le Juif correspond à l'enfant de la servante, étant alors pareillement dans la servitude.

L'apôtre montre que telle est aussi l'inévitable portion du Gentil qui désire prendre cette place, et s'il la prend, il souffrira même encore plus des conséquences de sa propre folie.

C'est l'abandon de la liberté pour être esclave.

« Mais que dit l'écriture ? 'Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n'héritera point avec le fils de la femme libre' » (Galates 4 v.30)

Nous voyons donc ici, de la manière la plus claire possible, comment Dieu résiste à tous ces efforts d'implanter la loi parmi les enfants de la femme libre.

Au contraire, pour l'enfant de la femme libre, les promesses lui sont assurées par Dieu lui-même en Christ ressuscité.

Pour conclure

Il est donc de la plus grande importance que nous saisissons clairement notre position, et que nous comprenions ce que Dieu nous a donné. Il nous a appelés, même si nous étions Juifs, dans une condition tout autre que l'assujettissement à la loi. Il nous a fait devenir enfants de la femme libre et nous a introduits dans la liberté.

à suivre ...